

*Ministère du Travail—Loi*

difficile de déterminer si les mises à pied ou les réductions sont définitives. Elles peuvent durer des mois et même des années sans qu'on ne les considère comme des mesures définitives. Il faut éclaircir ce point. Il faut obtenir une définition qui obligera le gouvernement à mettre sur pied des programmes d'aide dans certaines circonstances.

Ce projet de loi est un pas dans la bonne voie. Bien qu'il apporte très peu et vienne très tardivement, nous avons l'intention de l'appuyer à cette étape-ci de façon à pouvoir l'envoyer ensuite pour étude soit au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, soit au comité législatif. Nous tenons à ce que des spécialistes qui connaissent à fond la question nous disent ce qu'ils pensent de ce projet de loi.

Nous estimons que le gouvernement aurait dû adopter une approche plus globale des difficultés des travailleurs âgés, comme l'ont suggéré les nombreux rapports dont j'ai fait état.

Les travailleurs de plus de 50 ans ont beaucoup à offrir. Ils possèdent beaucoup de connaissances et beaucoup d'expérience. Ils sont stables. Ils sont nombreux à vouloir continuer de travailler, mais une fois qu'ils sont licenciés de l'emploi qu'ils ont occupé pendant 20 ou 30 ans, ils ont besoin d'orientation, de recyclage et d'aide pour se placer. Ils souhaitent très souvent renoncer à un emploi à plein temps au profit d'un emploi à temps partiel. Ce projet de loi ne prévoit rien à ce sujet.

Bien que le projet de loi réponde en quelque sorte aux besoins de ceux qui doivent prendre leur retraite ou qui souhaitent la prendre parce qu'ils sont au bout du rouleau, à notre avis, il ne fait pas assez.

En terminant, c'est là un autre exemple de l'approche du gouvernement à l'égard de ces questions et des promesses qu'il n'a pas tenues. Il lui aura fallu plus de trois ans, plus précisément de février 1986 à mai 1989, pour présenter ce projet de loi. Voilà qui montre encore une fois son attitude de laissez-faire à l'égard d'un problème qui aurait besoin d'un examen attentif et d'une solution globale. Nous entendons étudier ce projet de loi de très près lorsque le comité en sera saisi.

**M. Speller:** Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue, car il a parfaitement su évaluer le projet de loi.

J'aimerais lui signaler le cas d'un de mes électeurs mis à pied à l'usine Lundy Steel, dans la ville de Dunnville.

J'ai reçu des lettres de travailleurs âgés, et j'aimerais citer en partie une lettre d'un travailleur de 58 ans. Ce travailleur avait été à l'emploi de cette usine pendant 31 ans. Il écrit: «Après avoir contribué à l'essor de ma localité pendant toutes ces années, payé des taxes, cotisé

au régime d'assurance-chômage et à la caisse syndicale, je constate maintenant que je ne puis obtenir d'aide de personne. Nous avons toujours éprouvé de la difficulté à négocier avec cette entreprise et nous nous retrouvons par conséquent avec une pension de 480\$ par mois».

Il ajoute ensuite qu'il comprend que certaines provinces ont des programmes d'adaptation pour les travailleurs âgés et qu'il ne cesse d'entendre parler d'autres programmes, mais ceux-ci s'adressent aux jeunes.

Il demande quels sont les programmes auxquels les travailleurs âgés peuvent avoir accès en Ontario, notamment dans la région de Dunnville. J'ai rencontré des gens de l'usine Lundy Steel. A vrai dire, j'ai été incapable de trouver un seul programme auquel ils puissent maintenant avoir accès. En fait, quand je lis ce projet de loi, je n'y vois rien qui indique qu'il s'appliquera aux gens de Dunnville en Ontario.

Il prévoit notamment que le ministre peut conclure des accords avec les provinces. A mon avis, si le ministre voulait vraiment mettre sur pied un programme à l'intention des travailleurs âgés, ce programme serait d'application obligatoire à l'échelle nationale.

Pourquoi le député s'imagine-t-il que le gouvernement recourt à ce subterfuge? Pourquoi croit-il qu'il lance un programme qui n'aidera en rien les gens de la Lundy Steel, à Dunnville, étant donné qu'aucun programme n'a encore été négocié avec les autorités ontariennes?

**M. Allmand:** Monsieur le Président, mon collègue a parfaitement raison. Rien ne garantit que le projet de loi viendra en aide à la collectivité dont il a parlé. Aux termes du projet de loi, le ministre peut conclure des accords avec les gouvernements provinciaux, les organisations d'employeurs ou d'employés ou les institutions financières de tout le pays, mais ce sont des pouvoirs très discrétionnaires. Rien ne garantit que les gens les plus démunis recevront de l'aide et, s'ils en reçoivent, nous ne savons pas combien. Un grand nombre de points restent vagues.

Jusqu'ici, le budget annoncé pour le programme s'élève à 125 millions de dollars sur une période d'environ cinq ans, soit environ 25 millions de dollars par an à répartir entre dix provinces et deux territoires.

En outre, si huit provinces ont manifesté leur intention de participer au programme, trois seulement ont signé des accords. Jusqu'ici, la province du député n'aurait rien fait à ce sujet.

Ce sont là des questions qui nous préoccupent beaucoup. De prime abord, ce programme semble sérieux, mais la lecture du projet de loi ne nous éclaire pas davantage. Nous appuyons le projet de loi à cette étape-ci, afin qu'il soit renvoyé au comité où nous entendrons des spécialistes et même des gens de localités comme